



C.T.P.D.

Fraternité – Paix – Développement

COMMUNIQUE DE PRESSE N° DR / DPT- LAC WEY / S COM / 2007

Le point de presse de l'Ex- militant de la **CTPD**, **NEROLEL NDOUKOLE** par ailleurs actuel Maire de fait et non de droit de la commune de Moundou, visant à dédouaner ses parrains de la cabale organisée contre le Président de la **CTPD** **Mr Laoukein Kourayo Médard**, inspire la Délégation Régionale, le Comité Départemental et la Section Communale de la **CTPD** dans le présent communiqué.

D'abord, il convient de répondre à certains points de la sortie médiatique inopportune de **NEROLEL NDOUKOLE** avant d'élucider son propre statut actuel à la tête de la mairie de Moundou .

Primo, traitant les opposants venus compatir avec **Laoukein Kourayo Médard** d'hypocrites, que **NEOLEL NDOUKOLE** sache que c'est dans le malheur qu'on reconnaît les vrais amis et que c'est dans le malheur aussi qu'on se réconcilie.

Secundo, évoquant la tentative d'empoisonnement dont **Laoukein Kourayo Médard** a fait l'objet, ce dernier ne l'a nullement rendu public, sauf le constat du Huissier de justice et les réseaux sociaux qui en ont fait échos. Le moment viendra où cette affaire connaîtra de rebondissement. Etant incarcéré, **Laoukein Kourayo Médard** ne peut s'y prononcer.

Il convient tout de même de relever qu'en s'attaquant à **Laoukein Kourayo Médard** à son insu puisque incarcéré, c'est faire preuve de lâcheté notoire.

Tertio, **Nerolel Ndoukole** est un Blasphémateur dès lors qu'il lance de discrédit sur les leaders religieux. Ceux-ci ont-ils utilisé les médias pour l'insulter ? Par ces agissements, **NEROLEL NDOUKOLE** est en rupture avec toutes les composantes de la population de Moundou et au-delà.

Quarto, tout porte à croire que **NEROLEL NDOUKOLE** n'a pas confiance en la justice, c'est pourquoi il fait étalage des faits déjà confiés à celle-ci. Aussi il faut noter qu'en discréditant les juges qu'un Conseiller municipal est présentement en prison. Et **NEROLEL NDOUKOLE** pour avoir invectivé le cabinet **MANDEL** qui est l'émanation de la justice, mérite aussi la prison car il n'est couvert par aucune immunité.

Ensuite, concernant singulièrement **NEROLEL NDOUKOLE**, il n'a ni titre, ni qualité d'être un Conseiller Municipal et à plus forte raison, le Maire de la ville de Moundou. En d'autres termes, il n'appartient plus à la CTPD au regard de la décision DU 04 Juillet 2017 portant son exclusion du parti et de surcroît il est un condamné. En conséquence, nous entendons attaquer son statut actuel devant les instances autorisées pour usurpation ~~de~~ de fonction.

Enfin, que **NEROLEL NDOUKOLE** cesse dorénavant de se moquer de la population de Moundou, qui à partir de son point de presse est entrain de le vomir davantage.

Moundou le 1^{er} Septembre 2017

- Pour la Délégation Régionale du Logone Occidental : **BARSEMBAYE NATHANIEL**
- Pour le Comité Départemental du Lac Wey : **MBAIORNOM BERAMGOTO**
- Pour la section Communale de Moundou: **NODJITOLOUM PHILEMENON**

